

Sainte-Marie, avec mon collègue de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano), avec mon collègue de Mount Royal (M<sup>me</sup> Finestone) et mon collègue de Papineau (M. Ouellet), rencontrer ces travailleurs de l'est de Montréal. Nous avons vu dans leurs yeux le désespoir de ces gens qui nous disaient: Allez-vous faire quelque chose pour nous? Nous sommes nés dans l'est de Montréal, nous sommes des gens de l'est de Montréal. N'essayez pas de nous recycler dans l'ouest de Montréal, n'essayez pas de nous recycler dans le sud de Montréal. Nous avons toute notre vie ici. Il faut connaître le phénomène des gens de l'est de Montréal. Je le connais, puisque je l'habite, peut-être moins que mon collègue de Montréal—Sainte-Marie qui est en plein coeur de l'est de Montréal.

Mais je veux que cette Chambre comprenne, je veux que mes collègues . . . et je remarque qu'il n'y a qu'un collègue, et je ne ferai pas allusion au député par son nom, mais j'aurais aimé que tous les députés du gouvernement, de Montréal, soient présents. J'en remarque un qui est essentiellement de l'île de Montréal, d'ailleurs je lui souhaite bonne chance dans le remaniement cet été, je sais qu'il est là, il est le président du caucus des députés du Québec est présent à la Chambre. Mais j'aurais aimé que tous mes collègues, les députés de l'est de Montréal, du gouvernement, soient là, puisque nous parlons de la survie de notre est de Montréal.

Monsieur le Président, je veux vous dire que si cette Chambre ne comprend pas, que si le gouvernement ne comprend pas, que si les députés ne comprennent pas, je peux vous assurer d'une chose, moi j'ai compris lorsque j'ai rencontré ces ouvriers, j'ai compris le désespoir qu'il y avait dans leurs yeux de perdre leurs emplois. J'ai vu ces chefs ouvriers qui ont réussi à si bien nous sensibiliser, à si bien nous informer des problèmes qui existent dans l'est de Montréal.

Monsieur le Président, je veux vous dire avant de terminer, car je ne parlerai pas jusqu'à la fin, que je suis prêt à relire la motion, à m'asseoir et à inviter cordialement mes collègues à simplement dire: Que, de l'avis de la Chambre . . . nous devrions faire une telle chose.

Monsieur le Président, je répète la motion, et j'invite tous mes collègues du gouvernement à se joindre à moi pour dire:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'intervenir dans le dossier du dépérissement industriel de l'Est de Montréal en déclarant ce territoire «zone désignée» «zone 4» et de favoriser l'obtention de contrats pour la Versatile-Vickers, les usines Bombardier et C.S.W. et d'autres entreprises en péril.

Je les invite, monsieur le Président, à se joindre à nous dans un vote unanime, pour dire «oui», c'est un voeu, nous le souhaitons, et je les invite à immédiatement dire: «Oui, nous le voulons!»

● (1810)

**M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures):** Monsieur le Président . . .

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais l'heure réservée à l'étude des affaires émanant des députés est maintenant écoulée, conformément au paragraphe 42(1) du Règlement. L'ordre est rayé du Feuilleton.

### L'Ajournement

## MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LES RELATIONS EXTÉRIEURES—LE NOMBRE DE POLONAIS ACCRÉDITÉS POUR TRAVAILLER AU CONSULAT D'ETOBICOKE—LAKESHORE

**M. Patrick Boyer (Etobicoke—Lakeshore):** Monsieur le Président, la question que je désire soulever pour le débat d'ajournement découle d'une question que j'ai posée le 24 avril. J'avais alors demandé à la ministre des Relations extérieures (M<sup>me</sup> Vézina) si, étant donné les travaux de construction devant doubler la taille du consulat polonais situé à Etobicoke—Lakeshore sans raison apparente qui justifie un tel accroissement d'activité, elle pouvait dire à la Chambre si le gouvernement du Canada avait autorisé une augmentation du nombre de représentants du gouvernement polonais accrédités pour travailler à ce consulat? La réponse, simple et directe, était que le ministère utilisait deux critères pour évaluer les besoins en personnel, la réciprocité et l'évaluation des besoins.

● (1815)

Quant au consulat mentionné, la ministre a ajouté dans sa réponse que nous avons récemment recommandé de transférer un poste du consulat de Toronto au consulat de Montréal. Si les députés ministériels à la Chambre pouvaient poser des questions supplémentaires, voici quelle aurait été la question supplémentaire à poser ce jour-là: «S'il y a effectivement un poste de moins autorisé au consulat de Pologne à Toronto, pourquoi donc accroître de plus de la moitié la superficie des locaux consulaires?» Je sais quelle est la réponse, et je la propose ici avec toute la sobriété et tout le sérieux qu'exige la situation.

C'est parce que dans le monde où nous vivons, le Canada n'est pas tout seul, mais fait l'objet de pressions internationales. Il y a des gouvernements qui cherchent quotidiennement à espionner ce qui se passe dans notre pays. Les pays du bloc soviétique, en particulier, se livrent intensément aux activités d'espionnage. Le consulat polonais dans ma circonscription en constitue un parfait exemple.

Que l'on songe un instant au fait qu'on a adopté ici même une loi créant le Service canadien du renseignement de sécurité. Il s'agit d'un organisme distinct qui s'occupe des activités exercées auparavant par la GRC. Nous avons bien sûr également le ministère des Affaires extérieures qui s'intéresse directement à ces relations. Au moins trois services du gouvernement fédéral ont maintenant une responsabilité à cet égard.

Mon inquiétude et les recherches que j'ai effectuées jusqu'à maintenant sur les activités réelles d'espionnage menées directement ou indirectement au Canada pour le compte des Soviétiques par les représentants des pays du bloc de l'Est m'ont conduit à me préoccuper sérieusement du fait que le morcellement des responsabilités dans ce domaine pourrait nous amener et amener le gouvernement du Canada à laisser passer certaines choses qui devraient être décelées, dont on devrait s'occuper et auxquelles il faudrait mettre fin.

En fait, j'ai appris des autorités de la ville d'Etobicoke que le permis de construction qui permettra au consulat situé dans cette ville de doubler sa superficie n'a nécessité rien de plus